

**VEBRON - Commune**

**Séance du 26 février 2024**

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 19/02/2024

*vingt-six février deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*

**Présents : 11**

**Votants: 11**

**Pour: 11**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Présents :** Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christine DOUTRES

**Objet : Plan de financement : Réaménagement du local Poubelles - DE\_008\_2024**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : ***Réaménagement du local poubelles***

Le SMESL (Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère) sollicite les mairies pour qu'un seul point de collecte se fasse dans les villages et hameaux.

de plus le local poubelle de Vebron, situé sur le parking Bernadette LAFONT, doit être réaménagé afin de réduire la vue des containers afin de rendre l'espace plus esthétique.

Deux devis ont été réalisés pour ces travaux

1 - Le coût prévisionnel des travaux pour faire un mur en pierres s'élève à : 18 035.76 € T.T.C.

Monsieur le Maire, devant le montant des travaux, propose une solution intermédiaire : mettre des brises vues en bois.

2 - Le coût prévisionnel des travaux pour faire un mur en brise vues s'élève à moins de 10 000 € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de su SMESL et/ou le SDEE (Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement de la Lozère)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Préfecture

Date de réception de l'AR: 11/03/2024

048-214801938-DE\_008\_2024-DE

- **Adopte le projet** - de réaménagement du local poubelle avec Brises vue - pour un montant de moins de **10 000.00 T.T.C.**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

DEPENSES (e)	HT	TTC	RECETTES (€)	TTC
Travaux	8 333.33 €	10 000.00 €	SMELS	4 000.00 €
réaménagement du local poubelle avec brises vues			SDEE	4 000.00 €
			Département	
			Autres	
			Autres	
			Autofinancement	2 000.00 €
<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000.00 €</b>

- **Sollicite une subvention de 4000.00 € auprès du SMESL et de 4000.00€ auprès du SDEE , correspondant à 40% du montant du projet.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 1 MARS 2024  
et publié ou notifié

Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON



Préfecture  
Date de réception de l'AR: 11/03/2024  
048-214801938-DE\_008\_2024-DE